

**DEMANDE DE BOURSE POUR L'ANNEE 2017 2018
POUR LES ELEVES SCOLARISES AU COLLEGE FRANCOIS ALBERT**

La demande de bourse de collège se réalise dorénavant en ligne dans tous les collèges de l'académie.

Pour cela, les parents ou responsables d'élèves, doivent se connecter au portail **Scolarité-services** entre le 1^{er} septembre **et le 18 octobre 2017**. Il convient, pour établir cette demande, de se munir des identifiants fiscaux (utilisés pour la télé déclaration) et de l'avis d'imposition N-2.

Le portail scolarité-services permet aux parents d'élèves de :

- Faire une demande pour un ou plusieurs enfants scolarisés dans le même collège public,
- Récupérer directement ses données fiscales (nécessaires à l'instruction de la demande sans joindre de pièces justificatives),
- Connaitre une estimation de la bourse à la fin de la saisie.

Pour accéder au portail Scolarité-services, deux possibilités s'offrent à vous :

- ◆ Se connecter avec FranceConnect :

<https://franceconnect.gouv.fr/>

Ce site, simple et fiable, vous permet d'accéder aux services en ligne de l'Education nationale mais également à d'autres services publics (compte impots.gouv.fr, ameli.fr...). Les informations fiscales sont précises et sont directement transmises au collège. Vous n'avez aucune information complémentaire à fournir.

- ◆ Se connecter avec votre compte éducation nationale (ATEN) fourni par le collège.

Vous pouvez obtenir toute information complémentaire utile (simulateur, tutoriel vidéo...) en vous connectant sur www.education.gouv.fr/aides-financieres-college

Pour toutes difficultés, vous pouvez contacter le secrétariat du collège où il vous sera possible d'effectuer votre saisie sur place (**sur rendez-vous uniquement**) ou bien encore, pour la dernière année, d'effectuer votre demande sur papier (dans les délais impartis).

TEL : 05 49 79 80 51 (secrétariat)



→ Du 1^{er} septembre au 18 octobre 2017

Demander une bourse de collège

En ligne c'est plus simple et efficace !

Plus de
41 000
demandes
en 2016

Les indispensables pour ma demande de bourse en ligne



Mon avis d'impôt 2016
(et mon avis d'impôt 2017 si un changement familial ou professionnel a entraîné une baisse de revenus en 2016 par rapport à 2015)



L'identifiant et le mot de passe
de mon compte Éducation nationale (ATEN) fournis par le collège.



Mon adresse de messagerie électronique

Le déroulement de ma demande

1 Je me connecte à **Scolarité services**

https://teleservices.ac-*****.fr/ts

Plus simple, plus sécurisée,
je me connecte via :



France
Connect

Mes informations fiscales sont plus précises et je n'ai aucun renseignement complémentaire à saisir.

Un guide est mis à ma disposition pour m'aider à me connecter.

2 Je fais une seule demande pour tous mes enfants scolarisés dans le même collège.

3 Je vois immédiatement si j'ai droit à une bourse et son montant.

education.gouv.fr/aides-financieres-college



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE